

Paris, le 24 novembre 2003 n° 389/D130

Inter-formations « STATISTIQUES D'ENTREPRISE »

Réunion du 21 octobre 2003

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	5
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	35
AVIS D'OPPORTUNITÉ	36

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	AMIEL Marie-Hélène	Direction générale des Douanes et droits indirects
Mme	ANTREASSIAN Laure	Min. Agriculture - SCEES
Mme	ARTIGUEBIELLE Jacqueline	Secrétariat du Cnis - Comité du label
M.	AVEROUS Christian	Président de la formation « Environnement » - OCDE
Mme	BARDOS Mireille	Banque de France
M.	BARGE Michel	Rapporteur de la formation « Urbanisme, équipement, logement » - Min. Équipement - SES
M.	BÉGUIN Jean-Marc	Rapporteur de la formation « Système productif » - Insee
M.	BERGEY Jean-Louis	ADEME
M.	BLANC Michel	Insee
M.	BOCCARA Frédéric	Banque de France
M.	BOULENGIER Bernard	Co-président de la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » - MEDEF
Mme	BOURBIGOT-POGNAT Monique	Secrétariat du Cnis
M.	BOURHANE Abdahllah	Préfecture de Paris
M.	BOYER François	Direction des transports maritimes
Mme	CAMORS Carine	IAURIF
Mme	CHAMBET-ROSSET Marie-Christine	Secrétariat du Cnis
M.	CHASTAND Antoine	Insee
Mme	COMET Catherine	CAPEB
Mme	DADOY Mireille	CNRS
Mme	DAVID-GARDON Brigitte	SYNTEC
M.	DELAPORTE Maurice	L'Alliance 7
M.	DE GIMEL Louis	Min. industrie- SESSI
M.	DE SABOULIN Michel	Min. Équipement - SES
Mme	DEMOTES-MAINARD Magali	Rapporteur de la formation « Commerce, services » - Insee
Mme	DERVIEUX Lise	Insee
M.	DESCHAMPS Denis	CCIP
M.	DESROSIERES Alain	Insee
M.	DETAPE Yves	Insee
Mme	DREYFUS Joëlle	RATP
Mme	DUMARTIN Sylvie	Autorité de régulation des télécommunications
M.	DUTHION Renan	Co-rapporteur de la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » - Min. Agriculture - SCEES
M.	EURIAT Michel	Insee
Mme	FLECHEAU Sylvie	FEDEREC
Mme	FRANCASTEL Séverine	DRE Ile-de-France
Mme	FRANCOZ Dominique	Min. Éducation - DEP
M.	FRIEZ Adrien	Insee
M.	GADREY Jean	Président de la formation « Commerce, services » - Université Lille 1
Mme	GARNIER Odile	Conseil national des professions de l'automobile
Mme	GENTHON Véronique	Min. Défense
M.	GERMON Serge	Direction générale de l'aviation civile
M.	GRANDJEAN Jean-Pierre	Insee
M.	HENON Yves	UNICEM
M.	JACQUIN Yves	Min. Défense
Mme	LAGUZET Claudine	Co-rapporteur de la formation « Transports, tourisme » - Min. Équipement - SES
Mme	LAMBESE Aliénor	IEDOM
M.	LENSEIGNE Fabrice	Insee
Mme	MADINIER Chantal	Min. Agriculture - SCEES
Mme	MARY Sylvie	Secrétariat du Cnis - Secrétariat du Comité du label
M.	MEURIC Louis	Observatoire de l'énergie
M.	MOLLET Julien	Comité des constructeurs français d'automobiles
Mme	MONFRONT Régine	Rapporteur de la formation « Monnaie, finance,

Mme	MOREAU Françoise	balance des paiements » - Banque de France
M.	MOREAU Sylvain	INED
M.	MOUZAOUI Ahmed	Min. Agriculture - SCEES
M.	NIVLET Jean-Marie	BDPME
Mme	OUVREÉ Brigitte	Direction du développement des médias
M.	PAQUEL Norbert	Secrétariat du Cnis
Mme	PELLUET Annie	CANOPE
M.	PETIT Gérald	Association pour le développement des transports
M.	POLLIN Jean-Paul	Insee
M.	PUIG Jean-Pierre	Président de la formation « Monnaie, finance, balance des paiements » - Université d'Orléans
M.	RAOUL Emmanuel	Secrétaire général du Cnis
M.	RAULIN Emmanuel	Min. Équipement - SES
		Co-rapporteur de la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » - Min. industrie - SESSI
M.	RAULT Daniel	Délégation interministérielle à l'innovation sociale et l'économie sociale
M.	RAYMOND Olivier	Comité national routier
M.	RENARD François	Banque de France
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	ROBIN Yves	Min. industrie - SESSI
Mme	RONDREUX Estelle	Min. Agriculture - DPEI
M.	ROUSSEL Patrice	Insee
M.	SACLEUX Dominique	Min. Agriculture - DGAFP
Mme	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du Cnis
M.	SALUSTRO Édouard	Président de la formation Système productif - RSM Salustro-Reydel
Mme	SAUVE Annie	Banque de France
M.	TALON Guillaume	Banque de France
M.	TERRIER Christophe	Co-rapporteur de la formation « Transports, tourisme » - Direction du tourisme
M.	THOLLON-POMMEROL Vincent	Insee
M.	TREGOUET Bruno	Co-rapporteur de la formation « Environnement » - IFEN
M.	VASSILLE Laurent	Direction du tourisme
M.	VOUETTE Pierre-Jean	Commission de contrôle des assurances

Absents excusés

Mme	AKAR Florence	Maison de la France
M.	ARCHI Sébastien	SETT
M.	BAHUCHET Marc-Alain	Banque de France
M.	BERNADET Maurice	Co-président de la formation « Transports, tourisme » - Université Lyon II
Mme	BETHAUT Hélène	Direction du tourisme Champagne-Ardenne
M.	BOURGEOIS Lucien	APCA
Mme	DONNEFORT Simone	Institut Atlantique d'aménagement des territoires
M.	NANOT Bernard	Co-rapporteur de la formation « Environnement » - IFEN
M.	PAILLARD Francis	APCM
M.	PELISSARD Jacques	Assemblée nationale
M.	REY José	Rapporteur de la formation Agriculture, Co-rapporteur de la formation « Environnement » - Min. Agriculture -SCEES
M.	SALMON Jean	APCA
M.	SCHAFFER Gunter	OSCE
M.	SIMIAND Jean-Charles	Co-président de la formation Transports, tourisme - Syndicat national des téléphériques de France

INTER-FORMATIONS « STATISTIQUES D'ENTREPRISE »
- 21 octobre 2003 -

Président : Édouard SALUSTRO, Président fondateur de RSM Salustro-Reydel

Rapporteur : Jean-Marc BÉGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises (Insee)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction (Jean-Marc BÉGUIN)

I - Les grandes lignes du programme à moyen terme 2004-2008 du système productif
(Jean-Marc BÉGUIN)

II - La nécessaire adaptation de la loi de 1951 (Jean-Pierre LE GLÉAU)

III - Les amendements aux projets d'avis sur les programmes à moyen terme 2004-2008 et sur les programmes 2004 (Carla SAGLIETTI)

IV - Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité :

- Enquête 2004 sur les flux routiers de marchandises franchissant les barrières alpine et pyrénéenne - enquête « Transit »- (Claudine LAGUZET)
- Enquête sur l'évolution des dépenses de recherche et développement dans les entreprises et les centres techniques (Dominique FRANCOZ)

Conclusion (Édouard SALUSTRO)

SOMMAIRE

Introduction – bilan de l'année 2003.....	6
Règlement européen à court terme pour la France.....	6
Règlement Intrastat.....	7
Groupe de travail interadministratif.....	7
Décalage des exercices comptables.....	7
I - Les grandes lignes du programme à moyen terme 2004-2008 du système productif	8
L'environnement.....	8
<i>La réglementation européenne</i>	8
<i>La simplification administrative</i>	10
<i>L'opportunité : les nouvelles technologies</i>	11
Les grands chantiers.....	11
<i>Les répertoires et les unités statistiques</i>	11
<i>Les statistiques structurelles</i>	11
<i>Les statistiques conjoncturelles</i>	12
<i>L'immatériel</i>	12
Les difficultés et orientations transversales.....	13
<i>La définition d'entités entreprises pertinentes</i>	13
<i>L'absence de répertoires internationaux</i>	13
<i>L'absence de nomenclature de synthèse</i>	13
<i>Rendre un meilleur service aux entreprises</i>	13
<i>Simplifier la tâche des entreprises</i>	13
<i>Préparer les statistiques de demain</i>	14
Débat.....	14
II - La nécessaire adaptation de la loi de 1951	20
La loi du 2 juillet 2003.....	20
<i>Limiter le nombre d'enquêtes obligatoires</i>	20
<i>Affermir les dispositions relatives au secret statistique</i>	20
<i>Moderniser le Comité du secret statistique</i>	20
<i>Faciliter la transmission de données administratives à l'Insee et aux services statistiques ministériels</i>	21
<i>Favoriser l'accès des chercheurs aux données</i>	21
Calendrier indicatif concernant l'ordonnance.....	21
Autres textes en préparation.....	22
III - Les amendements aux projets d'avis sur les programmes à moyen terme 2004-2008 et sur les programmes 2004.....	22
Projets d'avis de moyen terme.....	22
<i>Avis général</i>	22
<i>Avis des formations</i>	24
Avis pour 2004.....	30
IV - Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité.....	31
Enquête relative aux flux routiers des marchandises franchissant les barrières alpine et pyrénéenne.....	31
Enquête sur les dépenses en recherche et développement dans les entreprises et centres techniques.....	32
Conclusion	33
 ANNEXE AU COMPTE RENDU DE LA FORMATION AGRICULTURE DU 30 AVRIL 2003	 34

Edouard SALUSTRO, Président

Je suis heureux de vous accueillir pour cette inter-formation du Cnis. Nous avons pris l'habitude de nous réunir au sein d'une assemblée beaucoup plus modeste. Nous essaierons de recréer les conditions de convivialité que nous y avons connues. Je pense que l'ordre du jour recueille l'adhésion générale. Dès lors, je prie Jean-Marc Béguin d'introduire cette réunion.

Introduction – bilan de l'année 2003

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

La configuration est exceptionnelle aujourd'hui puisque nous tenons simultanément une formation « Système productif » et une inter-formation du Cnis réunissant notamment les présidents et rapporteurs de sept formations différentes, lesquelles ont un rapport plus ou moins direct avec le système productif. Je précise que la partie de l'ordre du jour que je traite à présent se rapporte à la formation « Système productif », formation un peu atypique au sein du Cnis car elle revêt déjà une dimension transversale. Cette formation, comme toutes les autres, formule des avis tous les ans et il est d'usage de confronter ces avis aux événements intervenus pendant l'année. L'avis émis par la formation voici un an, portait sur quatre thèmes.

Les deux premiers avis concernaient des règlements statistiques.

Règlement européen à court terme pour la France

Le premier d'entre eux était relatif à l'application à la France du règlement à court terme. Il comportait trois points :

- **le stade d'avancement de l'application à la France du règlement**
La formation a émis le souhait que la mise en conformité soit effective à la mi-2003. J'ai le plaisir de vous annoncer que les demandes européennes en matière de délais de publication de l'indice de production industrielle et de publication de l'indice de commandes ont été satisfaites dans les délais prévus.
- **le rappel de la procédure de la charte de qualité des enquêtes de branche**
Lorsque nous avons émis cet avis, les dernières signatures étaient en train d'être récoltées. A l'heure actuelle, toutes les chartes sont signées et un premier bilan de l'application de la charte a déjà été présenté au Comité du label et à la Formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » au printemps dernier.
- **la prise en compte des besoins des utilisateurs**
Je vous donne lecture de ce point : « *Le Conseil souhaite en outre que l'ensemble des besoins d'information des utilisateurs, et en particulier des entreprises, soit pris en compte dans le dispositif statistique européen.* » L'intervention d'un représentant d'Eurostat lors de notre réunion de l'an passé avait suscité un débat sur les délais de disponibilité des données de production et de commandes. L'avenir d'Eurostat est incertain mais nous serons toujours attentifs à la satisfaction des besoins des utilisateurs en matière d'informations publiées au niveau européen.

Règlement Intrastat

Notre second avis concernait le règlement Intrastat. Il était lui aussi subdivisé en trois points :

- **la mise à disposition de statistiques détaillées et fiables sur les échanges de biens intracommunautaires**
Le règlement Intrastat fait actuellement l'objet d'une révision dans le cadre d'un nouveau règlement qui doit faire l'objet d'une codécision du Conseil et du Parlement. Le texte est à présent examiné par le Parlement. Selon la version actuelle du texte, le niveau de détail des informations qui seront disponibles est tout à fait satisfaisant. La nomenclature comprend toujours huit chiffres, et non six, comme cela avait été envisagé.
- **la disponibilité des données sur Internet**
Nous pouvons actuellement suivre les échanges de « données NES 114 » pour chaque pays. La Direction des douanes me signale que le site fait l'objet de 100 000 consultations par mois, ce qui paraît considérable. Il est également prévu par les Douanes de mettre en ligne, au cours du premier trimestre 2004, des statistiques de produits, au niveau NC8, par pays.
- **la dématérialisation des déclarations d'échanges de biens**
Le logiciel communautaire a connu quelques difficultés mais la dématérialisation reste l'un des objectifs de la Direction des douanes. Les télédéclarations augmentent régulièrement. Nous avons récemment dépassé le taux de 75 % des produits échangés, ce qui correspond tout à fait à l'avis du Cnis.

Groupe de travail interadministratif

Le troisième avis faisait suite à un exposé au cours duquel des travaux sur les groupes avaient été présentés. Le Conseil avait recommandé la création d'un groupe de travail interadministratif. Ce groupe reste encore aujourd'hui à créer. Nous sommes donc en retard sur le calendrier que nous avions prévu.

Décalage des exercices comptables

Le dernier avis avait également été émis suite à une présentation qui portait sur l'impact du décalage des exercices comptables. La formation encourageait la poursuite de travaux sur les techniques de redressement. La situation n'a guère évolué depuis l'année dernière. Des services statistiques ministériels ont toutefois travaillé sur le sujet.

Edouard SALUSTRO, Président

Si vous n'avez pas de commentaires sur ces avis et leur état d'avancement, nous pouvons passer au second point de l'ordre du jour, au cours duquel nous allons évoquer les grandes lignes du programme de moyen terme 2004-2008.

I - Les grandes lignes du programme à moyen terme 2004-2008 du système productif

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

La note que je vous présente émane de la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee. Quelques amendements ont été apportés par les SSM. Je dois à mon prédécesseur, Monsieur Hébert, d'avoir rédigé en grande partie cette note. L'ensemble de la Direction s'associe à son contenu.

Avant de détailler les grands chantiers du prochain moyen terme, il convient de passer en revue l'environnement correspondant. Je précise en préambule que je m'attacherai à décrire les travaux communs à toutes les formations représentées ici. Certaines opérations statistiques, qui peuvent être au demeurant capitales pour une formation particulière, seront donc absentes de mon propos. Les thèmes concernés sont notamment la démographie d'entreprise, l'enrichissement des comptes agricoles, l'étude des marchés pour les produits industriels, la connaissance des réseaux d'enseigne, la rénovation de l'indice du coût de la construction, etc. La note n'aborde pas non plus les domaines connexes à la statistique du système productif mais non traités par ma Direction. Il s'agit principalement des questions relatives à l'emploi et à la localisation du système productif. A cet égard, vous avez probablement entendu parler du projet CLAP¹.

L'environnement

Sommairement, nous allons être confrontés à deux types de contraintes et à une opportunité qui permettra de les lever en partie.

La réglementation européenne

Jusqu'au milieu des années 1990, le programme statistique français était le produit de l'équilibre entre l'offre et la demande, établi au sein des réunions de travail du Cnis. Les années 1990 ont été marquées par la montée en puissance des règlements européens. Ces derniers régissent actuellement 95 % de nos programmes de travail. Nous sommes donc contraints par des schémas directeurs européens. Je me propose tout d'abord de rappeler ces divers règlements, qui sont en reformulation perpétuelle.

a. PRODCOM

Ce règlement remonte à 1991. Il encadre la publication de statistiques d'entreprises selon un rythme annuel ou trimestriel. Les amendements en cours d'élaboration portent essentiellement sur la liste des produits et la périodicité des indicateurs. Certains amendements ne nous concernent pas puisque nous avons déjà étendu l'observation des productions aux branches industrielles des entreprises du secteur tertiaire. L'observation de la production des entreprises du seul secteur industriel induit nécessairement un biais dans les statistiques.

b. NACE

Il s'agit du plus ancien règlement statistique européen. Il a été promulgué en 1990. L'application de la NACE en France a abouti à la NAF, le 1^{er} janvier 1993. Le système statistique a eu besoin de six à sept années supplémentaires pour intégrer cette nouvelle nomenclature. Jusqu'en 2000, la NAP – la nomenclature préexistante – et la NAF ont donc cohabité.

¹ CLAP : Connaissance locale de l'appareil productif

La NACE a fait l'objet d'une légère révision en 2003, opération qui a suscité des débats en formation. Les principaux points évoqués ont été le classement des câblo-opérateurs et la frontière entre les entreprises de construction et l'industrie. Quoi qu'il en soit, le nombre d'entreprises concernées était relativement faible.

Une réflexion s'est amorcée au sujet d'une nomenclature unifiée entre les systèmes européen, japonais et américain, sous l'égide de l'ONU. Nous devrions voir émerger une nouvelle NACE en 2007. A ma connaissance, les grandes orientations ne sont pas encore définies. Le classement du secteur des technologies de l'information et de la communication, actuellement éclaté entre la vente de biens et celle de services, n'est pas encore déterminé. La frontière entre industrie et services pourrait être modifiée, je pense en particulier aux entreprises de réparation. Ce chantier aura vraisemblablement des conséquences sur toute la statistique. A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas encore la date exacte de basculement. Le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2008 sont évoqués.

c. Unités statistiques

Le règlement actuel définit huit types d'unités statistiques, la principale étant « l'entreprise » pour les statistiques structurelles. L'entreprise est « *la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle productrice de biens ou de services qui jouit d'une certaine autonomie de décision* », la notion d'autonomie étant laissée à l'appréciation des statisticiens.

L'élaboration de ce règlement et son application ont provoqué de longs débats. En France, nous assimilons le plus souvent le concept d'entreprise à celui d'unité légale, ce qui est inexact. Nous avons effectué pour la première fois une recherche systématique de cette plus petite combinaison d'unités légales au sein du groupe Peugeot, pour recomposer une véritable entreprise au sens du règlement. Il s'agit à ce jour de l'unique expérience qui ait abouti. D'autres expériences sont en cours ou en préparation, dans le domaine de l'industrie comme dans celui des services. Plusieurs formations du Cnis seront attentives à nos conclusions. Je ne suis pas capable de vous dire aujourd'hui si nous pourrions reproduire à large échelle l'expérience de Peugeot en rencontrant toujours le même succès.

Les statistiques conjoncturelles, de leur côté, utilisent comme unité de base l'unité d'activité économique et non l'entreprise. En France, nous avons choisi d'utiliser une unité de base commune pour les statistiques structurelles et conjoncturelles : l'unité légale. Sur le plan théorique, il n'est pas facile pour Eurostat de manipuler des statistiques fondées sur des unités de base différentes. Le règlement relatif aux unités statistiques est également débattu au sein d'Eurostat. Nous essayons de toute manière de mieux nous adapter à la réglementation européenne.

d. Répertoires d'entreprises

Ce règlement établit la nécessité d'un répertoire statistique. Nous nous y sommes fort bien adaptés car nous disposons d'un répertoire administratif (Sirene) qui répond à des exigences plus élevées que celles du règlement.

Nous devons nous adapter à la nouvelle définition des entreprises. A travers le cas particulier de Peugeot, nous avons constaté à quel point il pouvait être difficile d'introduire une unité qui n'a pas d'existence légale. Dans les services, le nombre d'unités légales impliquées dans une combinaison, pour former une « entreprise », peut être très important, ce qui nécessite un traitement lourd et l'usage de répertoires.

Par ailleurs, l'aspect statistique du règlement débouche sur la démographie d'entreprises. Pour cela, un seuil de nombre de salariés devra être spécifié au niveau européen pour repérer les créations et cessations d'entreprises. Nous devons adapter notre répertoire à ce seuil.

Enfin, le groupe devrait être considéré comme une unité statistique à part entière. Nous pensons qu'il nous faudra créer un répertoire des groupes. Il existe de façon indirecte grâce à l'enquête LIFI mais n'est pas constitué en répertoire public à part entière.

De nombreux chantiers peuvent dépendre de ces deux rubriques.

Je vais à présent aborder le cœur de ce qui définit la statistique d'entreprises.

e. Statistiques structurelles

Les évolutions ont porté pour l'essentiel sur les extensions de champ (et plus particulièrement sur l'introduction éventuelle du secteur financier). Actuellement, les systèmes statistiques nationaux peuvent dans l'ensemble traiter le champ actuel. En revanche, un certain nombre de problématiques nouvelles apparaissent (recherche et développement, innovation, suivi des déchets, FATS, technologies de l'information et de la communication, etc.). Elles devraient se traduire par de nouvelles variables à fournir. Eurostat peut choisir, pour chaque domaine, d'amender le précédent règlement, ou d'en créer un nouveau (comme dans le cas des déchets). Notre appareil statistique n'est pas aujourd'hui organisé pour répondre facilement à toutes les nouvelles demandes.

f. Statistiques conjoncturelles

Ce règlement date de 1998. Il était quasiment obsolète dès sa promulgation, du fait de la création d'un nouveau partenaire : la Banque centrale européenne. Ce règlement détermine les statistiques devant être mises à disposition par l'ensemble des pays. L'union économique et monétaire a modifié la nature de la demande. Les objectifs eux-mêmes du règlement ont été remis en cause, alors que la France parvenait déjà difficilement à les atteindre. La BCE demande en effet des délais encore plus courts et un champ plus étendu.

Ainsi que je l'ai rappelé, notre délai de mise à disposition des informations requises correspond aux objectifs du règlement de 1998. Nous fournissons actuellement les indices de production industrielle en 42 jours. La BCE souhaite que nous parvenions à un délai de 40 jours, voire moins.

Pour certaines statistiques, comme celles relatives aux chiffres d'affaires et aux prix de vente industriels à l'exportation, Eurostat et la BCE nous demandent d'opérer la distinction entre Zone euro et Zone non euro.

Enfin, il s'agit de créer des indices de vente à l'importation qui, contrairement à ce que leur nom indique, désignent des prix d'achat. L'observation des prix d'importation des marchandises ne permet pas de rendre compte du niveau des prix du marché intérieur puisqu'il s'agit d'un stade différent de la commercialisation.

La simplification administrative

Les exigences européennes augmentent dans quasiment tous les domaines. Parallèlement, la charge de collecte supportée par les entreprises doit être limitée. Pour résoudre cette difficulté, nous explorons plusieurs voies de recherche.

L'une de ces voies est la voie réglementaire. Jean-Pierre Le Gléau évoquera dans un instant la loi du 2 juillet 2003, qui modifie celle du 6 juin 1951.

Le Comité du label a été créé pour résoudre cette contradiction apparente entre la croissance de la demande et la nécessité de ne pas accroître la charge supportée par les entreprises. Le Comité du label est également concerné par la loi du 2 juillet 2003. Il conservera néanmoins sa mission actuelle : apprécier la qualité des enquêtes proposées selon la taille des échantillons, le contenu du questionnaire et la périodicité.

La dernière voie est l'utilisation des sources administratives, une tradition française qui remonte aux années 1970. Les directions régionales de l'Insee exploitent depuis longtemps les sources fiscales et les données des DADS. Au cours du précédent moyen terme, deux avancées ont toutefois été enregistrées dans le domaine de l'utilisation des sources administratives.

Tout d'abord, les SSM se sont vus offrir la possibilité d'accéder aux sources fiscales. Une convention tripartite a été signée à ce propos entre la DGI, l'Insee et plusieurs SSM.

Par ailleurs, le décret de 1997 impose à toute administration l'utilisation du numéro SIREN comme numéro unique d'identification d'une entreprise. Cela permet, d'une part, d'améliorer la qualité des sources (en diminuant les risques d'omissions ou de doublons), et d'autre part, de renforcer notre capacité d'utilisation de ces sources.

L'utilisation renforcée des sources administratives (sociales et fiscales notamment) sera l'un des axes forts du prochain moyen terme.

L'opportunité : les nouvelles technologies

Nous avons consacré un point particulier à Sirene dans la note. Le passage à Sirene 3 a permis d'obtenir les gains les plus importants en matière de statistique d'entreprises. En 1998, 1,5 % des transactions Sirene étaient effectuées par échange de données informatiques. En 2003, nous en sommes à 55 %. A l'été 2004, nous espérons atteindre un taux de 80 %. Nous nous attendons par la suite à une augmentation plus lente, il restera alors à automatiser les petits CFE. L'objectif à la fin du moyen terme serait un taux d'EDI de 95 %. L'Insee a investi beaucoup de moyens au cours du précédent moyen terme pour aboutir à ces gains de productivité.

La diffusion sur Internet s'est banalisée. Il reste à lever quelques obstacles de tarification, la gratuité des données n'étant pas encore universelle. Les données essentielles de l'Insee sont pour la plupart disponibles sur Internet et le stock de données accessibles en ligne devrait encore augmenter au cours du prochain moyen terme.

L'un des axes majeurs du prochain moyen terme sera l'utilisation croissante d'Internet pour la collecte des données. Pour l'instant, cela ne concerne que l'expérimentation du Sessi, depuis un peu plus de deux ans. Lorsque nous avons ouvert le service, le taux de collecte via Internet atteignait 5 %. Nous en sommes à 40 %. Nous espérons que le taux à terme sera le plus élevé possible. Avec 40 %, nous sommes encore loin de la proportion des entreprises qui ont accès à Internet.

L'Insee devrait conduire une expérimentation de collecte via Internet au début de l'année 2004 pour les enquêtes de conjoncture et les prix de vente à l'industrie. Nous espérons que ce mode de collecte sera étendu à un nombre croissant d'enquêtes.

Les nouvelles technologies permettent d'automatiser l'accès aux données administratives. Nous n'avons pas accompli de progrès importants dans ce domaine pour la statistique d'entreprises. On peut néanmoins signaler l'expérimentation EPURE, qui concerne l'emploi.

Les grands chantiers

Les chantiers se déduisent logiquement de l'environnement que je viens de décrire. Ils en sont à des stades divers d'achèvement. Je vais aborder tout d'abord les conséquences des principaux règlements européens, avant de m'intéresser à un thème que nous avons déjà abordé lors de la journée du 24 avril : l'immatériel.

Les répertoires et les unités statistiques

Les avancées seront pour la plupart la conséquence de la détermination d'entreprises (au sens de la définition réglementaire) au sein des groupes et au développement de statistiques de groupes, éventuellement accompagné de la constitution d'un répertoire.

Le recours croissant à l'EDI pour le répertoire Sirene 3 est un projet important au sein de l'Insee. Seule la partie administrative est à ce jour achevée. Il sera possible, à terme, de pratiquer la démographie d'entreprises avec une plus grande précision.

Nous utilisons le terme de « profilage » pour désigner la détermination des unités de base au sein des groupes. Nous devons introduire ces nouvelles entités dans un répertoire particulier. Leur traitement n'est pas encore défini : un groupe de travail devra y réfléchir.

Les statistiques structurelles

Le cœur des statistiques structurelles est constitué de l'EAE, confrontée à la double contrainte précédemment évoquée : l'accroissement de la demande de la Commission et l'allègement de la charge pour les entreprises enquêtées. Nous envisageons de modifier assez fortement le dispositif de collecte. Nous pourrions utiliser les données fiscales administratives et exploiter directement les résultats des DADS, ce qui permettra de supprimer une partie du questionnaire. Nous pourrions également introduire dans le champ des statistiques structurelles, les résultats des enquêtes de branche lorsqu'elles existent.

L'ensemble des données collectées alimenterait une vaste base de données, à laquelle tous les services enquêteurs auraient accès. Nous pourrions alors fusionner deux étapes : SUSE et SIE (système intermédiaire d'entreprise), qui se situent en amont des données de comptabilité nationale. Il nous reste à concrétiser ces idées et à les confronter à l'extension européenne, c'est-à-dire à l'accroissement du champ des données structurelles. Pour l'instant, notre organisation ne permet pas de répondre à une demande supplémentaire importante d'enquêtes à fréquence élevée. Eurostat envisage la constitution de statistiques sur les TIC tous les ans, sur les déchets tous les deux ans, etc.

L'une de nos hypothèses de travail est la suivante : si nous parvenons à supprimer certaines parties de l'EAE grâce à l'exploitation de sources administratives, nous pourrions utiliser l'espace libre pour répondre aux nouvelles demandes européennes.

Je n'ai pas abordé jusqu'à présent les normes comptables IAS et IFRS. Un récent règlement européen impose d'effectuer la consolidation des groupes cotés selon ces nouvelles normes. Nous ne connaissons pas encore le sort réservé aux groupes non cotés et aux entreprises indépendantes. Je doute que ce problème soit résolu durant le prochain moyen terme. Notre plan comptable devrait ainsi coexister avec ces nouvelles normes.

Le problème tient au fait que ces nouvelles normes comptables sont contradictoires avec l'approche du plan comptable national : nous classons les postes comptables par nature, et non par fonction, comme c'est le cas pour les normes IFRS. Nous nous interrogeons sur la capacité des entreprises à maintenir un double système comptable. L'adjonction d'une nouvelle norme n'est pas particulièrement gênante ; en revanche, le remplacement des normes actuelles par de nouvelles normes remettrait en question tout le système statistique d'entreprises mais aussi la comptabilité nationale, qui fonctionne en aval.

Autant nous maîtrisons les deux premiers thèmes (Sirene 3 et les profilages de groupe), en tant qu'acteurs principaux, autant nous apparaissions comme des partenaires secondaires aussi bien pour la rénovation des EAE, l'extension européenne et l'irruption des normes IAS et IFRS. La rénovation des EAE est conditionnée par la mise à disposition des données fiscales par la DGI. La France n'a pas la capacité d'imposer sa propre vision de l'extension européenne. Enfin, les normes IAS et IFRS dépassent même le cadre européen.

L'évolution des statistiques structurelles peut ainsi être très forte si nous réussissons à utiliser efficacement les données administratives. Elle est toutefois incertaine car elle est conditionnée en partie par des événements que nous ne maîtrisons pas complètement.

Les statistiques conjoncturelles

Ce chantier se déduit directement de la mise en place du futur règlement. De tous les chantiers en cours, il est certainement le mieux balisé. En effet, du fait de la longueur des procédures de codécision, les Etats-membres procèdent à des *gentlemen agreements* qui leur permettent d'anticiper la promulgation du règlement. Nous sommes relativement confiants en notre capacité d'atteindre un délai de production de 40 jours à partir de 2005.

L'immatériel

C'est le domaine le plus difficile à appréhender. En effet, il existe depuis longtemps des statistiques dans des domaines particuliers, comme la recherche et le développement, mais aucun modèle unifié. L'immatériel est un champ très vaste : il comprend la recherche et le développement, l'innovation, le *knowledge management*, la publicité, les dépenses de logiciels, la formation, etc. Dans tous ces domaines particuliers, nous disposons soit d'enquêtes, soit de méthodologies, mais aucun système ne permet d'aborder l'immatériel dans sa globalité. En outre, l'appréhension de l'immatériel dépasse les frontières européennes. Par exemple, les manuels sur la recherche et le développement sont élaborés au sein de l'OCDE.

Il est peu probable que le prochain moyen terme permette de résoudre tous ces problèmes. Mais on peut espérer des avancées dans la bonne direction.

Les difficultés et orientations transversales

La note fait état de difficultés conceptuelles, que nous retrouverons aussi bien dans la statistique conjoncturelle que structurelle et même dans les statistiques propres à chaque formation.

La définition d'entités entreprises pertinentes

La note témoigne d'un espoir de mise en place de plusieurs dizaines d'expérimentations. Nul ne sait aujourd'hui si nous réussirons à en conduire une vingtaine ou près d'une centaine, ce qui n'aurait pas du tout la même incidence en terme de moyens à mettre en oeuvre. Un autre problème est l'adhésion des groupes à ce dispositif. Nous effectuerons certainement des bilans en formation à mi-parcours du moyen terme.

Les réseaux d'enseignes posent un problème particulier. Des établissements franchisés et des chaînes de magasins entrent directement en concurrence mais nous ne pouvons pas comparer leurs statistiques car elles sont agrégées différemment.

L'absence de répertoires internationaux

Nous souhaitons, en France, étudier les groupes. La plupart des groupes présents en France s'étendant au-delà de nos frontières, nous aurions besoin de répertoires internationaux. Il arrive même que, pour des raisons fiscales, la tête d'un groupe français soit établie hors de l'Hexagone. Pour travailler rigoureusement, nous aurions besoin que nos collègues européens mettent en place des outils analogues et compatibles avec le nôtre. Il semble peu probable qu'une telle base de données puisse être constituée au niveau d'Eurostat. A l'heure actuelle, cette question n'est pas résolue.

L'absence de nomenclature de synthèse

Les statisticiens français ont l'habitude, depuis plusieurs décennies, de produire des statistiques en vue d'une exploitation économique et conjoncturelle. Ainsi, nos statistiques sont pour la plupart regroupées dans des nomenclatures agrégées, utilisables par des économistes. La France a appuyé fortement un projet de nomenclature de synthèse à l'échelle européenne. Elle y est parvenue pour le seul secteur industriel (MIG : Main Industrial Groups).

Tout tend à prouver que nous ne verrons pas émerger de nomenclature de synthèse au niveau international. Le règlement indique même que nous devons utiliser la nomenclature officielle européenne. Nous avons le droit de détailler la nomenclature internationale mais pas celui de réorganiser différemment les catégories.

Rendre un meilleur service aux entreprises

Cela se traduit par des opérations telles que la création de portails d'accès aux données, le développement d'ALISSE², ou l'organisation de retours d'informations (i.e. l'envoi aux enquêtés des résultats des enquêtes).

Simplifier la tâche des entreprises

Cet objectif peut se décliner par :

- la facilitation de l'emploi du numéro SIREN ;
- des procédures de réexamen permanent de l'ensemble de nos enquêtes ;
- l'utilisation d'Internet aussi bien pour la collecte que la mise à disposition des résultats ;
- le développement du réseau d'enquêteurs d'entreprises.

² ALISSE : Accès en Ligne aux Statistiques Structurelles d'Entreprises (diffusion / WEB de données BDSE)

Préparer les statistiques de demain

Ce dernier objectif est l'essence même de notre travail quotidien. Vous avez pu constater que nous innovons aussi bien au niveau des concepts et des méthodes que de la technologie utilisée.

Débat

Yvonick RENARD, MEDEF

Tout d'abord, merci pour cette synthèse, dont vous héritez en partie, mais que vous vous êtes fort bien appropriée. La note présentait le besoin de simplification comme un impératif majeur. La conclusion, heureusement, exprime la volonté de rendre un meilleur service aux entreprises. Là se situe à mon sens l'un des principaux enjeux du prochain moyen terme. Si seule la BCE ou une Commission sans réelle substance se charge de définir les besoins communautaires, je pense que nous rencontrerons de réelles difficultés.

Nous appuyons la simplification que vous avez évoquée à de nombreuses reprises s'il s'agit de réduire la charge de collecte des entreprises tout en maintenant le niveau d'information. Le terme « simplification » est ambigu de ce point de vue. Je lui préfère le terme « facilitation ».

Le réseau d'enquêteurs nous semble être une avancée pour établir un meilleur contact avec les entreprises et pour progresser dans leur compréhension. Des démarches telles des profilages de groupes nous paraissent tout à fait intéressantes.

J'aimerais apporter une série de remarques concernant les règlements, nomenclatures, répertoires et unités statistiques, qui constituent le fondement du système statistique.

Les nomenclatures, en particulier dans notre pays – mais pas seulement –, nous préoccupent, non pas en raison de leur utilisation statistique, mais plutôt de leur utilisation non statistique. Vous venez de dire que votre démarche vise à simplifier la vie des entreprises et c'est le contraire qui se produit.

J'ai cru comprendre que Sirene 3 était en voie d'achèvement. La note ne fait pas apparaître l'incorporation des activités secondaires, un chantier important qui satisferait de très nombreux utilisateurs.

Des avancées majeures ont été réalisées pour la connaissance des groupes. La coordination entre l'Insee et la Banque de France y a joué un rôle fondamental. Nous vous accordons toute notre confiance pour que la France soit présente dans toutes les étapes de la définition d'un processus communautaire explicite.

Lors d'une précédente réunion, nous avons envisagé la création d'un groupe de travail qui examinerait les relations entre la sphère économique réelle et la sphère financière. Quelle est la relation entre les IDE et les investissements productifs au sens de la comptabilité nationale ? Nous n'avons toujours pas progressé sur ce sujet. Nous sommes loin d'aboutir.

Avec sagesse, vous avez considéré que l'évolution du système comptable serait une problématique qui affectera vraisemblablement le moyen terme 2009-2013. Les normes IAS présentent un intérêt certain pour les entreprises « publiques », au sens américain du terme. *A contrario*, pour l'immense majorité des entreprises obéissant au plan comptable général, cette préoccupation est secondaire. Rappelons toutefois que la comptabilité française est très en retard sur l'analyse fonctionnelle des entreprises, analyse qui est permise par les normes IAS.

Nous approuvons votre démarche consistant à utiliser les données fiscales pour la cinquième génération de l'EAE.

J'aimerais insister sur la demande paradoxale de la Banque centrale européenne. Ni au plan national, ni au plan européen, la BCE ne discute avec les entreprises, qu'elle assujettit pourtant à de nombreuses obligations. En matière de statistiques de balance des paiements, il me paraît contradictoire que la BCE demande simultanément le raccourcissement des délais et une alimentation directe par une enquête auprès des entreprises. Par ailleurs, au lieu de s'intéresser aux indicateurs de court terme, la BCE utilise les indices ISM, qui sont pourtant contestés sur le plan méthodologique.

L'éventail des statistiques conjoncturelles nationales me semble suffisamment étendu. Je regrette simplement de lire pour la troisième fois, dans un programme de moyen terme, que l'enquête « Stocks, produits et charges » sera enfin exploitée !

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Cette enquête a changé entre-temps. Nous allons vraiment l'exploiter.

Yvonick RENARD, MEDEF

Vous concluez sur le fait que les services statistiques ministériels préparent les statistiques de demain, ce dont nous n'avons jamais douté. Vous avez pris la précaution de préciser que certains thèmes abordés dans les formations, qui ont une importance cruciale, ne font pas partie du cadre de votre intervention. Néanmoins, la connaissance des marchés nous semble être une notion centrale de la statistique de demain.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

J'y ai fait allusion dans mon introduction.

Nous sommes, me semble-t-il, en accord avec Yvonick Renard dans notre volonté commune d'alléger la charge des entreprises et de conserver le même degré d'information. Toutefois, nous ne sommes pas les acteurs principaux. Des changements s'annoncent à Eurostat. Nous attendons les décisions du nouveau directeur de l'institut européen. Nous espérons que la volonté de la statistique française de ne pas œuvrer uniquement pour le gouvernement, mais également en direction des entreprises, sera suivie par Eurostat. Nous y serons attentifs.

La Commission fonctionne selon des *lobbies* parfaitement organisés, dont d'autres pays que la France savent parfaitement se servir. Les fédérations patronales peuvent également, me semble-t-il, tenter d'influencer la Commission.

Nous sommes également d'accord sur les usages statistiques et non statistiques des nomenclatures. Toutefois, dans ce domaine, ce sont les hommes politiques qui détiennent la clé du problème. Nous sommes relativement impuissants lorsque les partenaires sociaux utilisent les nomenclatures à des fins non statistiques. La loi n'a jamais vraiment tranché le problème en ne précisant pas que des nomenclatures autres peuvent être utilisées, les nomenclatures statistiques n'étant souvent pas compatibles avec une utilisation non statistique.

L'incorporation des activités secondaires est-elle bien prévue dans le répertoire Sirene ? Il me semble bien que cela soit le cas.

Nous sommes également d'accord sur la nécessité d'agir avec prudence pour la connaissance des groupes. Nous en sommes au stade de l'échange entre l'Insee et les SSM concernés. Une seule expérimentation est pour l'instant terminée. Je pense que nous présenterons le bilan de l'expérimentation devant plusieurs formations du Cnis au cours de l'année 2004.

Nous avons certainement des progrès à faire dans la compréhension de l'articulation entre la sphère réelle et la sphère financière. Ce problème n'apparaît peut-être pas suffisamment dans le programme, sans doute en partie parce que nous ne savons pas encore comment l'aborder.

Je partage le constat que les normes IAS intéressent, pour l'essentiel, les entreprises qui font appel à l'épargne publique. Les entreprises et les pouvoirs publics ont certainement intérêt à utiliser ces normes IAS, dans l'optique d'une analyse fonctionnelle. Je signale à ce propos qu'une expérimentation a eu lieu au cours de l'étude de l'externalisation de services. Nous avons dressé une « cartographie » des fonctions. C'est la seule approche de ce type à ce jour à ma connaissance, avec ERIE³.

Personne ici ne saurait prévoir quelle sera l'évolution des normes comptables nationales au cours du moyen terme.

Edouard SALUSTRO, Président

L'Union européenne va devoir se prononcer en 2005.

³ ERIE : *Enquête sur les Relations Inter Entreprises (enquête thématique entreprises 2003)*

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Quel sera le cadre de cette décision ?

Edouard SALUSTRO, Président

Je vais être plus prudent que vous mais en même temps aller plus loin. Il est probable que les normes IFRS s'appliqueront à tous les groupes qui font appel à l'épargne, et pas seulement aux groupes cotés. De proche en proche, les normes s'étendront à l'ensemble des entreprises. C'est inévitable. L'un des principes majeurs introduits par ces nouvelles normes est l'introduction de la valeur de marché (*fair value*), qui remplace la notion de coût historique du plan comptable national. D'ailleurs, le Conseil national de la comptabilité se tient en ce moment même. Il serait intéressant de confronter nos discours à ceux de cette autre assemblée. Nous devons être prudents à cause de la préparation de la directive communautaire.

François RENARD, Direction de la balance des paiements, Banque de France

J'aimerais revenir sur deux points soulignés par Yvonick Renard. Mon premier point concerne les statistiques d'activités des filiales d'entreprises multinationales et mon second point, la réorientation de la collecte d'informations relatives à la balance des paiements vers les entreprises. Ces deux aspects sont de la plus haute importance. Nous collaborons très étroitement avec l'Insee et pourrions encore trouver de nouvelles synergies dans le cadre du programme de travail qui vient d'être décrit.

Sur le premier sujet, nous avons déjà beaucoup progressé, notamment grâce à l'appariement des statistiques d'IDE et des FATS. Une seconde source nous permet également d'approfondir la connaissance des groupes d'entreprises multinationaux : il s'agit du fichier LIFI, relatif aux liaisons financières. Nous satisfaisons d'ores et déjà les besoins européens en la matière. Un nouveau règlement devait faire évoluer le cadre de ces exigences. Ce règlement est aujourd'hui compromis puisqu'il a été rejeté lors du dernier CPS, sous la pression de petits pays européens. Le principal point d'achoppement concernait le volet *outward* des statistiques, c'est-à-dire, pour ce qui nous concerne, les activités des filiales d'entreprises françaises à l'étranger. Il est peut-être dommage que le règlement ait été abandonné, mais cela ne nous empêche pas de progresser sur ce sujet.

Quant à la réorientation du circuit de collecte des informations de la balance des paiements, comme l'a signalé Yvonick Renard, c'est sous la pression européenne que nous procédons à ce changement d'orientation. Il ne s'agit pas à vrai dire d'un véritable changement d'orientation mais plutôt du renforcement de l'accent que nous mettons sur la statistique d'entreprises. En effet, la transition consiste à passer d'un recensement indirect des transactions internationales par l'intermédiaire du système bancaire à une collecte directe de toutes les opérations réalisées par les entreprises.

Cette collecte est organisée au moyen de deux dispositifs qui fonctionnent en parallèle. Les grandes entreprises sont tenues de nous fournir des informations complètes sur les transactions réelles et financières qu'elles ont effectuées tous les mois, pour nous permettre de répondre aux exigences de délais de la BCE. Nous complétons ce premier mode de collecte par une enquête auprès des entreprises de plus petite taille. Nous essayons de déterminer les meilleurs échantillons possibles. Pour cela, il nous reste à construire un répertoire des entreprises actives sur le plan international. Nous utiliserons diverses sources pour recenser ces entreprises : des données fiscales, des données issues des statistiques douanières, du fichier bancaire des entreprises, etc. Pour mener à bien ce travail, nous avons besoin de la collaboration des administrations qui détiennent ces informations. Je pense que nous pouvons trouver des synergies entre l'Insee, la Banque de France, la Direction des douanes, la DGI, etc. Nous pourrions, au sein du projet d'avis concernant la rénovation du système statistique structurel, formuler l'avis que « *le Cnis encourage une information réciproque du système statistique et du service de la balance des paiements de la Banque de France, sur les sujets communs, dans les développements à venir* ». Une information réciproque et régulière sur l'avancement de nos travaux, sur un chantier qui nous concerne les uns comme les autres, me semblerait profitable à tous.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Merci d'avoir répondu de façon plus exhaustive que je n'aurais pu le faire. Il me semble qu'il est question, dans la note, d'un répertoire potentiel qui serait issu de l'exploitation des données Intrastat. Pour l'instant, l'utilisation de ces statistiques serait impossible pour des raisons administratives.

François RENARD, Direction de la balance des paiements, Banque de France

Intrastat a plutôt été évoqué pour les groupes européens, me semble-t-il.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Il s'agit, dans l'absolu, du seul répertoire d'entreprises international qui pourrait exister. Pour l'instant, ce répertoire est encore virtuel. Je ne sais pas s'il serait possible, à partir des données détenues par la Direction des douanes, d'obtenir une liste des entreprises présentes à l'international. Notons également l'écart qui réside entre le fait d'établir une liste à un instant donné et celui de gérer un répertoire.

Marie-Hélène AMIEL, DGDDI

Nous collaborons déjà avec la Direction de la balance des paiements de la Banque de France. En effet, nous leur avons déjà fourni un échantillon de données à des fins d'expérimentation.

Nous n'avons pas réellement de répertoire d'entreprises présentes à l'international. Nous avons des informations sur les entreprises qui interviennent à l'étranger, au sein et à l'extérieur de l'Union européenne. Nous recensons des entreprises françaises mais il faudrait également tenir compte des entreprises communautaires. Nous aurions besoin des déclarations fiscales de TVA intra-communautaires. Je fais référence au système DIES, mis en place entre les administrations fiscales. En France, la Direction des douanes présente la particularité de regrouper la double fonction statistique et fiscale. Ce cas de figure est relativement exceptionnel.

Nous sommes également mobilisés sur la question des groupes. Ce serait le seul cas de figure où nous pourrions nous rattacher à un répertoire.

Quant aux contraintes administratives, elles sont relatives. Au sein du système statistique, les données peuvent être librement échangées, sous réserve de l'accord juridique de la Direction des douanes. Par exemple, le Sessi a obtenu les données douanières pour accomplir son enquête sur la mondialisation. De la même manière, nous avons mis des données détaillées à la disposition de la Banque de France en ce début d'année pour l'enquête qui vient d'être mentionnée. Les barrières administratives peuvent être levées si les données sont utilisées dans le cadre d'une mission de service public. Si ce type de sollicitations venait à augmenter, nous devrions bien entendu adapter notre organisation en conséquence. Les contraintes sont davantage d'ordre logistique que juridique.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

La Direction des douanes peut fournir à la banque de France des données concernant les échanges de biens. Comment comptez-vous procéder pour les échanges de services ? Une PME qui achète des parts dans une société étrangère réalise bien une opération qui influe sur la balance des paiements mais elle n'apparaîtra pas dans les données des Douanes.

François RENARD, Direction de la balance des paiements, Banque de France

Nous souhaitons mesurer la corrélation entre les biens et les services échangés par les entreprises. A ce titre, nous utiliserions les échanges de biens comme variable proxi. Nous avons déjà pratiqué des premiers tests pour valider cette hypothèse.

Jean GADREY, Président de la formation « Commerce, services »

Yvonick Renard a terminé son intervention par un souhait d'une meilleure connaissance des marchés. En tant que Président de la formation « Commerces, services », j'émet un souhait complémentaire : celui que les services soient mieux connus. Ils ne sont pas suffisamment bien connus à l'heure actuelle mais pourraient bientôt l'être. Les services statistiques et les études qui prennent en compte leurs spécificités sont fort peu apparents dans le programme qui nous est proposé, mis à part, bien entendu, au sein des avis qui proviennent de notre formation.

Chacun sait que nous n'avons pas comblé notre retard en termes de connaissance des services par rapport aux autres secteurs. Si nous rapportions les ressources consacrées directement ou indirectement à la connaissance statistique des services à la part de ces derniers dans la production de richesse nationale (70 % actuellement en France, et plus encore aux Etats-Unis), nous constaterions que ce secteur est relativement négligé.

Simultanément, des progrès considérables ont été réalisés par la statistique française dont il est relativement peu tenu compte dans la note. Par exemple, il y est fait état des manuels de Frascati et d'Oslo, considérés par les statisticiens spécialistes des services comme obsolètes. Ces manuels oblitèrent complètement des aspects capitaux qui présentent l'innovation comme source de compétitivité des services et qui ne mentionnent pas les progrès considérables réalisés dans l'élaboration d'indices des prix. Nous construisons à l'heure actuelle des indices hédoniques pour les ordinateurs et certains biens durables, pour lesquels nous sommes loin d'avoir une information de qualité satisfaisante.

Nous pouvons difficilement rendre compte de l'évolution de la qualité des services. Par exemple, il serait impossible d'expliquer la croissance spectaculaire de la productivité des commerces de détail américains, après une période de stagnation de trente ans, sans prendre en compte les évolutions de qualité.

Par ailleurs, il existe de nombreux groupes fonctionnant en réseau dans le domaine des services. Le travail statistique de connaissance de ces groupes a déjà commencé.

Nous pourrions étudier la problématique de saisie particulière des investissements directs étrangers et des échanges internationaux de services.

Je me réjouis qu'Eurostat et la BCE nous demandent d'améliorer la connaissance statistique du secteur tertiaire mais je souhaiterais que cela se traduise au sein du programme de moyen terme.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Les 70 % de la valeur ajoutée nationale auxquels vous faites référence correspondent en fait à un ensemble trop hétérogène pour constituer un ensemble réellement intéressant à étudier comme un tout.

Je vous trouve sévère vis-à-vis des manuels. Il est vrai que les manuels actuels sont dépassés mais, pour autant que je sache, le cadre dans lequel les futurs manuels seront définis n'évoluera pas grandement. Une réflexion est en cours sur la rénovation du manuel d'Oslo. Cela pose l'enjeu de l'introduction de l'innovation organisationnelle, ce qui aura un impact sur la prise en compte de l'innovation dans les services. La France me semble tout à fait suivre la ligne que vous défendez.

Magali DEMOTES-MAINARD, Insee

Les deux points de vue qui viennent d'être exprimés me semblent conciliables. Jean-Marc Béguin a déclaré en préambule qu'il ne considérerait pas dans son exposé les projets statistiques, au demeurant parfois capitaux, dont le champ ne concernerait qu'une des formations représentées ici. Au niveau national comme au niveau européen, l'ambition de développer la statistique des services est réelle. Nous essaierons de proposer des statistiques aussi complètes pour les services que pour les autres domaines, sachant que la problématique est plus aiguë pour les services.

Frédéric BOCCARA, Direction de la balance des paiements, Banque de France

Nous prenons conscience progressivement que la Direction de la balance des paiements produit beaucoup de statistiques d'entreprises. Modifier le système statistique n'est pas sans conséquences.

Pour cela, nous recommandons de nous informer réciproquement, afin de ne pas reproduire les mêmes opérations sans le savoir.

Par exemple, nous effectuons déjà du profilage chez 300 déclarants directs généraux de la balance des paiements, même si nous n'employons pas le même terme pour désigner cette opération.

Félicitons-nous des avancées, certes limitées, mais réelles, sur les FATS et les statistiques de multinationales. Elles nous permettront, au cours du prochain moyen terme, de produire les premières analyses. Nous pourrions par exemple relier les investissements directs étrangers et les FBCF.

Nous sommes effectivement soumis à la réglementation européenne. Cependant, lorsque les règlements européens ne progressent pas, nous devons tout de même avancer. Nous rencontrons ce type de problème pour les FATS et les statistiques des multinationales et de leurs filiales.

Nous proposons un léger amendement à l'avis de la formation « Monnaie, finance, balance des paiements » que je vous résume : « *Le Cnis souhaite que se développent les FATS de filiales françaises de groupes étrangers et les filiales à l'étranger de groupes français dans le cadre du règlement européen.* »

Etant donné que nous ne savons pas ce qu'il adviendra du projet de règlement, il me semble important que le Cnis souhaite également que le règlement européen voie le jour.

Louis DE GIMEL, Sessi

Le manuel de Frascati a intégré la recherche et le développement dans les services.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Je pensais bien que les manuels étaient davantage d'actualité. C'est pour cela que j'ai trouvé la critique à leur propos un peu sévère. L'OCDE cherche à tenir compte des connaissances récentes dans la rédaction de ces manuels.

Parmi les expérimentations en cours, j'aimerais signaler que nous effectuons le profilage du groupe Accor. Je faisais allusion à des groupes de ce type en disant que le nombre d'unités légales qu'il fallait combiner pour obtenir une entité autonome pouvait être très important.

Dominique FRANCOZ, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

Au Ministère de la recherche, une enquête pilote a lieu actuellement pour élargir le champ de notre enquête sur la recherche et le développement au domaine des entreprises de services.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

J'ai noté deux propositions d'amendement que nous pourrions examiner tout à l'heure.

Edouard SALUSTRO, Président

Je passe à présent la parole à Jean-Pierre Le Gléau, qui va nous parler de la modification de la loi de 1951.

II - La nécessaire adaptation de la loi de 1951

Jean-Pierre LE GLÉAU, Insee

La loi du 2 juillet 2003

La loi du 2 juillet 2003 a habilité le gouvernement à simplifier le droit en procédant par ordonnance, comme l'y autorise l'article 38 de la Constitution.

L'un des articles de la loi du 2 juillet 2003 vise explicitement la statistique publique. L'Insee l'a mis à profit pour faire évoluer la loi du 7 juin 1951, relative à l'obligation, à la coordination et au secret en matière de statistiques. Le Bureau du Cnis du 28 mars a examiné un premier projet d'ordonnance. Il s'agissait d'un texte moins abouti que la version actuelle. Les nouveautés introduites par cette ordonnance portent sur cinq domaines.

Limiter le nombre d'enquêtes obligatoires

Cette demande a été exprimée de façon récurrente au sein du Cnis. La modification proposée par l'ordonnance a pour objet d'exprimer clairement le fait que les enquêtes décrites dans le programme annuel établi par le Cnis ne sont pas toutes obligatoires.

Depuis la création du Comité du label, en 1994, l'arrêté du ministre chargé de l'économie comportant le programme des enquêtes de l'année suivante établissait déjà une distinction entre les enquêtes obligatoires et celles qui ne l'étaient pas. Toutefois, la loi ne mentionne pas explicitement la possibilité pour une enquête d'intérêt général d'être non obligatoire. Par l'intermédiaire de cette ordonnance, le droit rejoindra la pratique. Il sera indiqué explicitement que certaines enquêtes peuvent être non obligatoires.

Affermir les dispositions relatives au secret statistique

Le projet d'ordonnance mentionnera explicitement que les informations individuelles d'ordre économique ou financier sont protégées pendant trente ans par le secret statistique. La loi était jusqu'à présent muette sur ce point. La préservation du secret statistique ne résultait en fait que de la loi de 1979 relative aux archives. En revanche, les données ayant trait à la vie personnelle et familiale étaient explicitement protégées pour une durée de cent ans. Cette modification de la loi de 1951 fait écho à une proposition du groupe de travail du Cnis sur le secret statistique concernant les entreprises.

D'autres dispositions actualisent les références aux dérogations au droit de communication fiscal et douanier. La loi renforce également les garanties et prévoit des sanctions encourues en cas de manquement du secret statistique de la part des personnes ayant bénéficié d'une communication de données consécutive à un avis du Comité du secret statistique. Jusqu'à présent, nous nous référons au secret professionnel, une notion difficile à appliquer lorsqu'il s'agissait de chercheurs. La protection devient beaucoup plus explicite.

Moderniser le Comité du secret statistique

La loi ne faisait pas mention de ce comité. L'ordonnance prévoit de le faire apparaître désormais dans la loi de 1951 modifiée. Le Comité du secret statistique ne devait son existence qu'à un décret datant de juillet 1984. Cette meilleure visibilité de cette instance correspond également à une proposition émanant du Cnis (rapport sur le secret statistique concernant les entreprises).

Simultanément, ce comité change de nom : il s'appelait Comité du secret statistique relatif aux entreprises et devient le Comité du secret statistique concernant les données d'ordre économique et financier. Ce changement de dénomination correspond à un élargissement de son champ de compétence aux collectivités locales et à d'autres établissements publics. Le Comité se déclarait jusqu'à présent incompetent lorsqu'il était saisi de demandes de communication de données individuelles relatives à de telles entités.

Le Comité comportera deux configurations, l'une dédiée aux entreprises, et l'autre, aux collectivités locales et autres établissements publics.

Faciliter la transmission de données administratives à l'Insee et aux services statistiques ministériels

Jusqu'à présent, selon l'article 7 bis de la loi de 1951, les informations individuelles recueillies par les administrations dans le cadre de leur mission *peuvent* être transmises à l'Insee ou aux services statistiques des ministères. Les administrations ne pouvaient pas être mises en cause si elles fournissaient, dans les conditions prévues par la loi, des données individuelles couvertes par un autre type de secret que le secret statistique (le secret fiscal, par exemple). Cependant, cet article n'oblige pas l'administration détentrice de ces informations à les transmettre.

Le projet d'ordonnance conserve la possibilité offerte aux administrations de communiquer les données individuelles dans les conditions indiquées précédemment. Il oblige par ailleurs les administrations ayant recueilli ces informations individuelles à les transmettre à l'Insee ou aux services statistiques ministériels, sur demande du ministre chargé de l'économie, après avis du Cnis. Il n'est pas indiqué que ce transfert s'effectuera à titre gratuit.

Les informations relatives à la santé et à la vie sexuelle sont un cas particulier de l'article 7 bis : elles ne peuvent être transmises en aucun cas, selon la loi de 1951. Toutefois, un projet de loi relatif à la santé publique, actuellement en cours d'examen au Parlement, prévoit la communication des informations relatives à la santé, sous certaines réserves supplémentaires portant sur les destinataires, l'utilisation des données et les possibilités d'identification des personnes. En particulier, les destinataires ne pourront être que l'Insee ou les ministères qui travaillent à la définition de la politique de santé publique.

Favoriser l'accès des chercheurs aux données

Depuis 1984, les chercheurs ont accès aux données individuelles d'ordre économique ou financier collectées au moyen d'enquêtes statistiques publiques, après accord préalable du Comité du secret statistique. Ce dernier n'est en revanche pas habilité à autoriser un chercheur à accéder à des données administratives collectées autrement qu'au moyen d'une enquête statistique. Le nouveau texte prévoira que les chercheurs puissent accéder à ces données, dans les mêmes conditions que celles issues d'une enquête statistique publique, à la double condition expresse que les données soient destinées strictement à un usage de recherche scientifique et qu'elles aient été déjà préalablement communiquées à l'Insee ou à un service statistique ministériel selon les modalités prévues dans l'article 7 bis de la loi de 1951. Cette dernière innovation répond également à une proposition émise par le Cnis au sein de son rapport sur le secret statistique concernant les entreprises.

Calendrier indicatif concernant l'ordonnance

Ces cinq innovations devraient permettre un fonctionnement plus harmonieux du système statistique public et une meilleure relation entre les administrations, les enquêtés et les utilisateurs, et notamment les chercheurs. Les protections relatives au secret statistique seront simultanément renforcées.

Les innovations ne deviendront effectives que lorsqu'elles auront été adoptées par le conseil des ministres, publiées au Journal officiel et suivies d'un décret d'application. J'ignore quand ces différentes étapes seront franchies. Il est cependant impératif que l'ordonnance soit adoptée dans l'année qui suit la loi d'habilitation, c'est-à-dire avant le 2 juillet 2004. Nous avons espoir de voir l'ordonnance publiée pour la fin de l'année 2003, sans aucune garantie toutefois. En effet, la loi comportait un très grand nombre d'articles et une même ordonnance portera sur plusieurs articles à la fois.

L'ordonnance deviendra effective dès son adoption par le conseil des ministres mais ne deviendra définitive qu'après avoir été ratifiée par le Parlement. Un projet de ratification devra être déposé au Parlement dans un délai de trois mois après la publication de l'ordonnance.

Autres textes en préparation

Pour être parfaitement exhaustif, signalons que la protection des données à caractère personnel concernant les personnes physiques a fait l'objet d'une directive européenne, qui date du 24 octobre 1995. Sa transposition dans le droit français est toujours en cours. Elle aurait dû théoriquement être transposée dans un délai de trois ans à compter de sa publication. Une loi visant à effectuer cette transposition a été examinée en première lecture par le Parlement français ; une deuxième lecture sera nécessaire pour permettre son adoption. Concernant la protection des données recueillies à des fins d'établissement des statistiques, le texte de cette loi confirme, pour l'essentiel, les dispositions actuellement en vigueur en France.

III - Les amendements aux projets d'avis sur les programmes à moyen terme 2004-2008 et sur les programmes 2004

Edouard SALUSTRO, Président

Si vous le voulez bien, nous allons examiner les propositions d'amendements aux projets d'avis.

Carla SAGLIETTI, Cnis

Je vous rappelle que nous devons à la fois valider les projets d'avis pour le prochain moyen terme des sept formations ici représentées – ces avis ont été adoptés en formation au printemps et nous n'allons donc examiner que les projets d'amendements formulés en séance ou lors de la consultation écrite – et la partie de l'avis général intitulée « Statistiques économiques », qui regroupe des avis émis par plusieurs formations.

Projets d'avis de moyen terme

Avis général

Voici l'avis n°15 du projet d'avis général (paragraphe « Statistiques économiques ») :

*« Le Conseil encourage la **rénovation de la composante structurelle du système statistique d'entreprises** en utilisant davantage les données administratives et notamment fiscales afin d'alléger la charge statistique pesant sur les entreprises. Néanmoins, ceci ne doit pas se faire au détriment de l'information sur les très petites entreprises. »*

François RENARD, Direction de la balance des paiements, Banque de France

C'est ici que je souhaite que nous ajoutions un paragraphe supplémentaire.

Carla SAGLIETTI, Cnis

Je pensais plutôt retenir votre proposition pour l'avis de la formation « Monnaie, finance, balance des paiements ». Au sein d'un avis général, parler spécifiquement des échanges entre la Direction de la balance des paiements de la Banque de France et les services statistiques ministériels pourrait paraître curieux.

François RENARD, Direction de la balance des paiements, Banque de France

Tout d'abord, il me semble s'agir d'un thème transversal. Par ailleurs, c'est le seul endroit où nous mentionnons l'utilisation plus importante des données administratives.

Frédéric BOCCARA, Direction de la balance des paiements, Banque de France

Nous, nous abandonnons les données administratives pour passer à des données statistiques.

Carla SAGLIETTI, Cnis

Vous proposez d'inclure dans l'avis le fait que le Conseil encourage les échanges d'informations entre le SSE et la Direction de la balance des paiements de la Banque de France, sur les sujets communs qui concerneront les développements à venir ?

Yves ROBIN, Sessi

Je ne suis pas opposé au principe de cet avis mais je ne pense pas que ce soit à ce niveau qu'il faille l'introduire. Nous devrions y réfléchir davantage.

Jean-Pierre PUIG, Cnis

Une difficulté tient au fait que les avis généraux doivent être compris de tous les lecteurs potentiels. En l'espèce, cela paraît difficile, sauf à détailler les motivations de cet avis, auquel cas ce point occuperait une taille exagérée au regard de son importance. Comme le proposait Carla Saglietti, je pense qu'il faudrait plutôt que ce point apparaisse dans l'avis de la formation « Monnaie, finance, balance des paiements ». Rédigé de façon compacte, cet avis serait illisible ; dans le cas contraire, l'avis serait déséquilibré.

Carla SAGLIETTI, Cnis

Quel est l'avis de la Banque de France ? Si vous le souhaitez, nous pourrions réétudier la question lorsque nous en viendrons au projet d'avis de votre formation.

Edouard SALUSTRO, Président

Nous réservons notre position.

Frédéric BOCCARA, Direction de la balance des paiements, Banque de France

Obtenir tout de suite un compromis serait un peu prématuré. Nous ne souhaitons pas, quoi qu'il en soit, être enfermés dans l'avis de la formation « Monnaie, finance, balance des paiements ». Si je faisais partie d'un SSM et que je pouvais remplacer le volet « compte de résultats » d'une enquête, je m'intéresserais naturellement aux entreprises actives sur le plan international. Il s'agit de faire en sorte que les mêmes travaux ne soient pas réalisés en parallèle dans deux services différents. Je comprends qu'il soit prématuré d'introduire ceci dans le projet d'avis. Yves Robin a parfaitement raison.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

La plupart des participants ont découvert en séance que la Direction de la balance des paiements de la Banque de France produisait des statistiques d'entreprises. L'avis porte sur un champ relativement peu connu des lecteurs, ce qui limite sa portée.

Frédéric BOCCARA, Direction de la balance des paiements, Banque de France

Je pense que le problème est plutôt lié au caractère prématuré de l'avis plutôt qu'à sa place ou non au sein de l'avis général.

Carla SAGLIETTI, Cnis

Nous gardons l'esprit de votre proposition en mémoire. Il s'agit de sensibiliser tous les services producteurs de statistiques d'entreprises à un possible échange d'informations avec la Direction de la balance des paiements. Le Secrétariat du Cnis pourra relayer ce message.

Mis à part la proposition qui vient d'être examinée, aucune proposition d'amendement ne nous est parvenue pour le paragraphe « Statistiques économiques » du projet d'avis général. Les cinq avis restants de ce paragraphe portent respectivement sur la statistique économique de court terme, sur les groupes et réseaux d'entreprises, sur les nouvelles normes comptables, sur le suivi de l'innovation et enfin sur la collecte d'informations par Internet.

Avis des formations**Carla SAGLIETTI, Cnis**

Nous examinons à présent les propositions d'amendements portant sur les avis de moyen terme des formations.

Dans l'avis n°3 de la formation « Commerce, services », Magali Demotes-Mainard nous demande de supprimer le membre de phrase : « *et des services aux particuliers* ».

Magali DEMOTES-MAINARD, Insee

Au cours du débat, nous avons effectivement parlé des services aux particuliers, mais pas à propos des études statistiques à développer. Nous avons évoqué le besoin d'augmenter la couverture systématique de nos opérations pérennes, ce qui figure déjà à l'avis n° 2 de la formation.

Brigitte DAVID-GARDON, Syntec

Il existe depuis trois ans, au MEDEF, une fédération des services à la personne. Ces services sont tout à fait particuliers et ne peuvent pas être reclassés dans d'autres catégories de services. Afin de rendre compte de l'émergence de ce type de services, il me semblait important d'en faire mention dans l'avis, quitte à ne plus en tenir compte après deux ans si nous constatons, *a posteriori*, que ce type d'activité ne présente pas de propriété statistique remarquable.

Magali DEMOTES-MAINARD, Insee

Nous désignons les services aux particuliers, au sens de notre nomenclature. Vous évoquez, je pense, les services à la personne, qui n'étaient pas inclus dans la même catégorie. Le sujet qui vous préoccupe figurait, pour autant que je m'en souviens, dans le dernier programme de moyen terme. En procédant au bilan de moyen terme, nous avons constaté que nous avons peu travaillé sur cet aspect, sans doute parce que nous n'avons pas vu ce type d'activité se développer au rythme que nous avons imaginé.

Edouard SALUSTRO, Président

Pourriez-vous nous préciser la différence qui réside entre les services à la personne et les services aux particuliers ?

Magali DEMOTES-MAINARD, Insee

Cette terminologie est liée à la nomenclature. Nous désignons sous le vocable de « services aux particuliers » un ensemble de services de la nomenclature qui, pour l'essentiel, sont marchands et destinés aux particuliers. L'on y trouve principalement les entreprises du secteur audiovisuel, de la coiffure, des soins de beauté, des services funéraires et des activités culturelles et récréatives.

Le champ des services à la personne ne correspond pas directement à des rubriques précises de la nomenclature. Cette terminologie désigne, de façon plus générale, les services d'action sociale (aide familiale, accompagnement des malades à domicile, etc.). Ces types de services apparaissent généralement dans les rubriques de l'action sociale ou des activités connexes à la santé. Ils sont souvent non marchands.

Carla SAGLIETTI, Cnis

Maintenez-vous votre proposition ?

Brigitte DAVID-GARDON, Syntec

Il s'agit effectivement d'une question de terminologie. La création d'une telle fédération au sein du MEDEF me semblait remarquable car nous assistons à la création d'entreprises nationales de services à la personne.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Sous-entendez-vous que des portions du secteur non marchand sont en train de basculer dans le domaine marchand ?

Brigitte DAVID-GARDON, Syntec

Ce n'est pas exactement l'objet de mon propos. Le MEDEF a choisi la terminologie de « services à la personne » pour désigner cette fédération indépendamment du vocabulaire utilisé par l'Insee. Par conséquent, au sein de cette fédération, figurent des entreprises de services marchands.

Norbert PAQUEL, CANOPE/GFII

Je pense que Madame Demotes-Mainard ne verra pas d'inconvénient à ce que j'insiste sur la prise en compte des activités d'information, qui sont souvent reliées, de façon abusive, tantôt aux actifs matériels, tantôt aux technologies de l'information et de la communication. L'Insee lui-même proclame qu'il proposera davantage d'informations en ligne. Il s'agit de mieux identifier, au sein des enquêtes, l'activité d'information et son impact sur l'économie.

Jean GADREY, Président de la formation « Commerce, services »

Cela ne me semble pas contradictoire avec l'énoncé de ce projet d'avis. Par ailleurs, nous ne saurions trancher ce débat aujourd'hui.

Carla SAGLIETTI, Cnis

Nous pouvons adopter l'amendement proposé par Magali Demotes-Mainard, compte tenu des explications qui viennent d'être apportées. Effectivement, l'avis n°2 de la même formation fait référence à l'extension du champ couvert par les statistiques d'entreprises, et notamment aux services aux particuliers et à l'artisanat. Compte tenu de cet avis, la mention des services aux particuliers dans l'avis n°3 n'a plus lieu d'être.

Monsieur Gadrey nous a fait parvenir une proposition d'amendement portant sur l'avis n°6 de la même formation. Il propose d'ajouter en fin d'avis : « *des études statistiques régionales impliquant les directions régionales de l'Insee.* »

Jean GADREY, Président de la formation « Commerce, services »

Le programme de moyen terme présente des innovations importantes concernant le suivi statistique du secteur à but non lucratif. En particulier, il existe un programme consistant à constituer un compte de ce secteur. Parallèlement, des initiatives sont conduites dans les régions, en réponse à des sollicitations très fortes des collectivités locales et territoriales et du milieu associatif, visant à une meilleure connaissance du tissu régional du milieu associatif et de l'économie sociale et solidaire. L'objet de cette proposition d'ajout est d'inciter à reproduire ce type d'action. Nous avons assisté, ces dernières années, à une multiplication de ce type d'études, souvent en collaboration avec les directions régionales de l'Insee. Le dernier exemple en date est l'excellente étude menée en région Rhône-Alpes. La connaissance du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire peut ainsi s'obtenir de deux moyens : la constitution d'un compte ou le développement d'études statistiques régionales.

Edouard SALUSTRO, Président

Il s'agirait davantage de coordonner l'existant plutôt que de développer réellement un réseau.

Jean GADREY, Président de la formation « Commerce, services »

Ma proposition n'introduit aucune contrainte : il ne s'agit pas de définir un programme obligatoire pour toutes les régions françaises mais simplement de les encourager à ce type d'initiative.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

En fait, vous suggérez de conférer une légitimité supplémentaire à ce type d'initiative.

Jean GADREY, Président de la formation « Commerce, services »

D'une certaine façon, cela garantit également que les initiatives ne soient pas désordonnées.

Daniel RAULT, DIES

Les statistiques régionales sur le secteur associatif se développent. Un programme d'harmonisation des travaux conduits dans les différentes régions est prévu par l'Insee, sous la forme d'un groupe de travail.

Rappelons qu'en matière de statistiques d'entreprises en direction des associations, le rapport de la mission du Cnis avait abouti à des propositions qui dépassaient le cadre du moyen terme précédent. Le fil directeur de ces propositions était le suivant : pour bien connaître les activités émergentes dans lesquelles les associations jouent un rôle important, il paraissait nécessaire de développer une démarche statistique d'enquêtes sectorielles ; en s'appuyant, non pas sur le statut juridique qui éloigne de la réalité, mais bien sur la spécification sectorielle.

Les statistiques régionales sont le moyen d'aboutir à une connaissance sectorielle des entreprises dépendant des associations.

Edouard SALUSTRO, Président

Monsieur Gadrey maintient-il sa première formulation ou désire-t-il y intégrer un message plus fort ? Ce serait l'occasion de le faire.

Jean GADREY, Président de la formation « Commerce, services »

Lorsque le projet d'amendement a été rédigé, nous n'avions pas à notre disposition les éléments mentionnés par Daniel Rault. Je ne sais si nous devons nécessairement aller plus loin dans l'avis, sachant que la décision concernant le groupe d'harmonisation est déjà prise. Personnellement, ma première formulation me convient.

Jean-Pierre PUIG, Cnis

Selon votre explication, il s'agirait de certaines initiatives régionales et locales. En faisant référence aux directions régionales de l'Insee, vous donnez l'impression que ce type d'initiative couvrirait l'ensemble du territoire. Nous pourrions plutôt indiquer : « ...des initiatives statistiques régionales impliquant des directions régionales de l'Insee. »

Jean GADREY, Président de la formation « Commerce, services »

D'un côté, l'on me suggère d'aller plus loin, et de l'autre, l'on me reproche de créer une sorte d'obligation nationale. Telle n'est pas mon intention. Je suis prêt à des amendements visant à éclairer mon propos.

Edouard SALUSTRO, Président

Au sein de notre assemblée, nous apportons de nombreuses idées. Nous souhaitons simplement que chacune trouve une place et que nous n'agissions pas de façon désordonnée.

Jean GADREY, Président de la formation « Commerce, services »

Je n'ai aucune objection à la proposition de reformulation de Monsieur Puig.

Bernard BOULENGIER, co-président de la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie »

Les études statistiques en question s'adresseraient-elles aux associations uniquement ou éventuellement aux entreprises ? Dans la seconde hypothèse, j'éprouverais davantage de réticences.

Jean GADREY, Président de la formation « Commerce, services »

Pour l'instant, les travaux statistiques déjà effectués s'adressaient à des associations, des mutuelles ou des coopératives. Ils s'appuyaient sur le fichier Sirene et les DADS. Je ne peux pas préjuger des études futures.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

La formulation est relativement claire : seules les associations sont désignées.

Carla SAGLIETTI, Cnis

La proposition d'amendement suivante concerne l'avis n°9 de la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie », qui avait été adopté en formation mais que nous avons omis de faire figurer dans le document final :

« Le Conseil appuie les efforts de l'Observatoire de l'énergie pour répondre à la demande accrue d'informations locales ainsi qu'aux besoins induits par la libéralisation des marchés en matière d'observation des conditions de la concurrence au niveau européen. »

Le Conseil appuie également l'initiative d'Eurostat visant à maintenir, dans ce contexte de libéralisation, un outil statistique pérenne en application de la directive sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité. »

Yvonick RENARD, MEDEF

Je souhaiterais que le membre de phrase : « *en matière d'observation des conditions de la concurrence au niveau européen* » soit supprimé. En effet, la loi de 1951 interdit toute connexion entre la statistique et le monde de la régulation concurrentielle. Les fondateurs de la loi de 1951 voulaient éviter que les informations relatives aux entreprises ne puissent être communiquées à un concurrent, aux autorités fiscales ou à l'autorité de régulation.

Louis MEURIC, Observatoire de l'énergie

Il n'est pas question qu'un service statistique ministériel envahisse le champ de prérogatives de la Direction européenne de la concurrence. En l'occurrence, il s'agit de questionnaires émanant de la Direction générale des transports et de l'énergie fournissant des informations *macroéconomiques* du marché de l'électricité et du gaz en France. Il n'est nullement question de transmettre des informations individuelles. Nous pourrions effectivement alléger la formulation de l'avis ainsi que l'a proposé Yvonick Renard.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

L'observation d'Yvonick Renard vise à rappeler que le rôle de la statistique n'est pas de vérifier le respect de la réglementation sur la concurrence. Je pense que nous pouvons conserver la mention

« au niveau européen », en l'insérant plus avant dans l'avis. Nous devrions en revanche supprimer l'allusion à la vérification des pratiques de la concurrence.

Louis MEURIC, Observatoire de l'énergie

La statistique se doit de répondre, autant que faire se peut, aux besoins des pouvoirs publics, sous réserve de maintenir le secret statistique. La formulation telle que présentée me convient tout à fait.

Yves ROBIN, Sessi

Je suis pour la suppression du membre de phrase mais pas pour le même motif. Pourquoi ne mènerions-nous pas à bien des études statistiques sur les conditions de concurrence ?

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Pas sur les prix, cela relève de la DGCCRF.

Yves ROBIN, Sessi

Je ne pense pas. La formulation est certes ambiguë mais il ne faudrait pas en conclure que nous limitons le champ de l'observation statistique.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Il me semble que l'observation des règles de concurrence est une prérogative de la DGCCRF.

Michel EURIAT, Insee

Nous demandons au Conseil d'appuyer les espoirs de l'Observatoire de l'énergie pour continuer à établir ses statistiques dans le cadre de l'ouverture des marchés. Les autres services, comme l'Insee, attendent ces informations. Les enquêtes statistiques de l'Observatoire alimentent des indicateurs structurels, parmi lesquels figure un indicateur d'ouverture du marché.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

La notion d'ouverture du marché est reliée, non pas aux conditions de la concurrence, mais à l'existence d'une concurrence.

Michel EURIAT, Insee

Il faudrait peut-être préciser qu'il s'agit de l'ouverture des marchés mais, pour ma part, cela ne me paraît pas nécessaire.

Yvonick RENARD, MEDEF

Je propose que nous remplacions la formulation actuelle par : « *pour répondre à la demande accrue d'informations locales ainsi qu'aux besoins induits au niveau européen par la libéralisation des marchés.* »

Louis MEURIC, Observatoire de l'énergie

Cette nouvelle formulation me satisfait tout à fait.

Carla SAGLIETTI, Cnis

Je relis la dernière version de l'avis :

« Le Conseil appuie les efforts de l'Observatoire de l'énergie pour répondre à la demande accrue d'informations locales ainsi qu'aux besoins induits au niveau européen par la libéralisation des marchés.

Le Conseil appuie également l'initiative d'Eurostat visant à maintenir, dans ce contexte de libéralisation, un outil statistique pérenne en application de la directive sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité. »

Guillaume TALON, Direction de la balance des paiements, Banque de France

J'avais une observation sur l'avis n°1 de la formation « Monnaie, finance, balance des paiements » relatif à la constitution d'un répertoire d'entreprises. La formulation ne me semble pas très claire. Je propose d'écrire : « (...) à partir de sources statistiques existantes et des données administratives disponibles. » Je propose également de préciser : « répertoire statistique des entreprises résidentes ».

Jean-Pierre GRANDJEAN, Insee

La formulation laisse entendre que la Banque de France travaille seule sur le sujet. Il me semble qu'elle doit constituer ce répertoire statistique en coopération.

Nous pourrions ajouter, après la fin de la parenthèse : « en collaboration avec les partenaires du SSE ».

Vincent THOLLON-POMMEROL, Insee

Je ne suis pas certain que « répertoire statistique » soit le terme à utiliser, je préférerais le terme « référentiel statistique ».

François RENARD, Direction de la balance des paiements, Banque de France

Ce terme nous convient tout à fait.

Carla SAGLIETTI, Cnis

Revenons-en à l'avis n°2 de la même formation, suite à la proposition de Frédéric Boccara :

« Afin de pouvoir mieux quantifier le phénomène de mondialisation, le Cnis souhaite que les organismes compétents (et en particulier la Banque de France et l'Insee) s'informent en continu sur leurs travaux et établissent, en coopération, des statistiques détaillées et cohérentes sur les caractéristiques et activités des filiales françaises des groupes étrangers (FATS « inward ») ainsi que sur les caractéristiques et activités des groupes français et de leurs filiales étrangères (FATS « outward »). »

Sous réserve que le Secrétariat général du Cnis sensibilise tous les services producteurs sur l'utilité d'informer des travaux qui sont en cours sur le sujet, cette formulation vous convient-elle ?

François RENARD, Direction de la balance des paiements, Banque de France

Il faudrait ajouter une référence au règlement européen.

Frédéric BOCCARA, Direction de la balance des paiements, Banque de France

Notre remarque sur l'information en continu portait sur l'enquête « balance des paiements ». Cela dit, nous sommes favorables à la formulation proposée. La mention explicite du règlement européen doit être effectivement supprimée, puisque ce dernier est remis en question. Nous pourrions alors ajouter que le Cnis encourage les efforts au niveau européen qui aboutiront à la mise à disposition, de FATS *inward* et *outward*.

Je propose d'ajouter la phrase suivante :

« *Le Conseil encourage les efforts qui seront faits afin qu'au niveau européen, un cadre réglementaire permette de disposer de statistiques inward et outward.* »

Yvonick RENARD, MEDEF

Nos avis ne seront pas lus que par des résidents français. Mentionner dans l'avis que l'Insee et la Banque de France s'informeront en continu me semble déplorable vis-à-vis des résidents étrangers.

Carla SAGLIETTI, Cnis

Nous pourrions effectivement supprimer la partie correspondante et laisser « *établissent en coopération* ».

François RENARD, Direction de la balance des paiements, Banque de France

Je souscris à cette proposition.

Carla SAGLIETTI, Cnis

Claudine Laguzet nous a fait parvenir une proposition d'amendement concernant l'avis n°4 de la formation « Transports, tourisme ».

Claudine LAGUZET, DAEI/SES

La réimmatriculation de l'ensemble des véhicules, prévue initialement en 2004, devrait plutôt avoir lieu en 2006, voire 2007. En 2004, il ne s'agira que d'immatriculer les cyclomoteurs qui ne comportaient jusqu'alors pas de plaques d'immatriculation. Nous devrions supprimer toutes les références aux dates dans le texte de l'avis.

Carla SAGLIETTI, Cnis

Nous avons examiné toutes les propositions d'avis que vous nous avez fait parvenir. Pour ceux qui s'interrogeraient à propos de l'avis de la formation « Système productif », nous n'en avons pas prévu.

Avis pour 2004

De façon générale, le contenu des avis pour 2004 des différentes formations a été très allégé, du fait que 2004 est la première année d'un nouveau moyen terme. Nous avons simplement mis l'accent sur les opérations décisives prévues pour 2004. Pour la formation « Système productif », toutes les opérations correspondantes ont été reportées dans les avis des formations de base.

Nous n'avons qu'une seule modification à examiner pour l'avis n°7 de la formation « Industrie, industries agricole et alimentaires, énergie ». Elle a été demandée par Renan Duthion.

Renan DUTHION, SCEES

Cet avis fait référence au périmètre d'influence des coopératives. Il s'agit d'un travail d'étude visant à déterminer un périmètre coopératif élargi qui intégrerait les coopératives et leurs éventuelles filiales à statut commercial non coopératif. Cette étude n'a aucun impact sur la collecte, à la différence des expérimentations qui, elles, concernent le Sessi et l'Insee. Ces deux opérations sont de natures très différentes.

Carla SAGLIETTI, Cnis

Je pense que nous pouvons effectivement supprimer cette mention.

Nous avons terminé l'examen des propositions d'amendements. L'avis définitif vous sera présenté en Assemblée plénière. Je vous signale par ailleurs que la session plénière du Cnis, initialement prévue le 9 décembre, sera reportée au 18 décembre après-midi. La première date n'était pas compatible avec l'agenda du Ministre de l'économie et des finances, qui souhaite présider l'assemblée.

IV - Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

Enquête relative aux flux routiers des marchandises franchissant les barrières alpine et pyrénéenne

Edouard SALUSTRO, Président

Nous devons à présent examiner des projets d'enquête pour avis d'opportunité. Claudine Laguzet nous parle tout d'abord de l'enquête prévue en 2004 relative aux flux routiers des marchandises franchissant les barrières alpine et pyrénéenne.

Claudine LAGUZET, DAEI/SES

La raison pour laquelle cette enquête n'a pas été présentée à la formation « Transports, tourisme » au printemps dernier était que nous ne connaissions pas alors exactement la période de la campagne. Depuis, nous avons appris que nos collègues autrichiens et suisses effectueront l'enquête en 2004. Afin de coordonner notre action avec la leur, nous allons donc également effectuer notre enquête en 2004. Il était par conséquent nécessaire de vous présenter l'enquête dès aujourd'hui, pour qu'elle puisse être examinée par le Comité du label avant la campagne de collecte.

Nous souhaitons disposer d'informations homogènes sur les flux de transit de marchandises à travers la France. Nous recueillons des informations sur l'origine et la destination des véhicules et l'itinéraire qu'ils empruntent. En 1992, 1993 et 1999, nous avons déjà conduit des opérations en collaboration avec nos confrères autrichiens et suisses. L'originalité de l'enquête est que nous interrogeons un échantillon de poids lourds, quelle que soit leur nationalité. Les enquêtes habituelles concernent uniquement les véhicules immatriculés en France.

Des enquêtes du même type ont lieu dans les autres pays européens, ce qui nous permettra d'obtenir une information complémentaire à terme. Malheureusement, le règlement européen relatif au transport routier de marchandises n'est pas encore complètement appliqué. Les informations sur les lieux de chargement et de déchargement ne sont pas toujours suffisamment détaillées.

En interrogeant un échantillon important de chauffeurs à la frontière, nous comptons obtenir une information de meilleure qualité que les résultats des enquêtes françaises et européennes du même type.

70 000 chauffeurs seront interrogés. Les entretiens dureront 5 à 10 minutes. Les questionnaires sont préparés dans toutes les langues susceptibles d'être pratiquées par les chauffeurs routiers.

Christophe TERRIER, Direction du tourisme

Quelle formule comptez-vous utiliser pour arrêter les camions ?

Claudine LAGUZET, DAEI/SES

C'est une question pertinente. Nous devons trouver une solution à ce problème avec l'aide du Cabinet du ministre car le Ministère attache beaucoup d'importance à cette enquête. Je ne suis pas en mesure de vous répondre aujourd'hui.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

L'opportunité ne se décrète pas en fonction des modalités. Celles-ci seront examinées par le Comité du label.

Edouard SALUSTRO, Président

Je constate l'absence d'objection à l'émission d'un avis d'opportunité.

Enquête sur les dépenses en recherche et développement dans les entreprises et centres techniques

Edouard SALUSTRO, Président

A présent, Dominique Francoz va se livrer au même exercice pour l'enquête sur les dépenses en recherche et développement dans les entreprises et centres techniques.

Dominique FRANCOZ, Ministère de l'éducation nationale et de la recherche

L'enquête que je vous soumetts aujourd'hui fait partie d'un dispositif plus large d'enquêtes consacrées à la recherche et au développement en France. Son objet est de compléter le dispositif actuel. Nous avons déjà réalisé cette enquête à titre expérimental. Elle nous permet d'obtenir plus rapidement des informations sur les moyens consacrés à la recherche et développement en France qu'avec l'enquête annuelle : dix-huit mois d'attente après la fin de l'exercice sont nécessaires avec l'enquête annuelle ; six mois suffisent avec cette deuxième enquête. Nous pouvons même obtenir une prévision pour l'année en cours.

750 entreprises seulement sont enquêtées. Le questionnaire tient en trois pages. Les thèmes abordés sont les moyens humains et financiers consacrés à la recherche, les sources de financement, les performances de l'entreprise en termes d'évolution et l'environnement de la recherche et développement. Les questions relatives à ce dernier thème pourront évoluer en fonction des priorités qui nous apparaîtront.

La Direction générale de la recherche de la Commission européenne souhaite mettre en place des indicateurs pour suivre la réalisation des objectifs définis lors du sommet de Lisbonne. L'un de ces objectifs est l'atteinte, en 2010, d'un taux de 3 % du PIB consacré à recherche et au développement. Parmi les enquêtes envisagées par la Direction générale de la recherche figure une enquête de conjoncture. Nous souhaitons que notre enquête puisse répondre aux besoins de la Commission européenne.

Brigitte DAVID-GARDON, Syntec

A quels secteurs appartiennent les 750 entreprises enquêtées ? En particulier, interrogez-vous des entreprises de services – et en particulier des entreprises qui proposent des prestations intellectuelles – ou seulement des entreprises industrielles ?

Dominique FRANCOZ, Ministère de l'éducation nationale et de la recherche

Nos enquêtes couvrent non seulement le secteur de l'industrie mais également celui des services aux entreprises. Notre cœur de cible est constitué principalement des entreprises de recherche et développement (secteur 731Z), des entreprises d'ingénierie et de services techniques (742C), des entreprises de services informatiques, des entreprises de transports et des entreprises de communication. Toutes ces entreprises exercent une activité de recherche et développement.

Yvonick RENARD, MEDEF

Cette enquête serait la seule qui nous renseignerait sur cette question.

Edouard SALUSTRO, Président

Apparemment, personne ne s'oppose à cet avis d'opportunité.

Conclusion

Edouard SALUSTRO, Président

Nous voici parvenus à la conclusion de cette réunion. C'est la première réunion qui réunisse autant de formations et pourtant, nous avons su contenir la durée de la réunion dans des proportions raisonnables. Les débats ont été extrêmement riches. L'objectif de cette réunion me semble atteint. Je remercie tous les intervenants pour les travaux qu'ils nous ont présentés. Je considère que nous avons franchi une étape dans notre manière de travailler et de communiquer.

* *

*

Adoption du compte rendu

Le présent compte-rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au secrétariat du Cnis avant le **6 janvier 2004**. Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2003.

**ANNEXE AU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA FORMATION AGRICULTURE DU 30 AVRIL 2003**

Pour des raisons budgétaires il n'a pas été possible de financer la totalité de la collecte du RICA sur la fin de l'exercice. Il a donc été décidé de diminuer la taille de l'échantillon, qui de ce fait ne correspond donc pas à la sélection validée lors de la séance du Cnis du 30 avril. Ce nouvel échantillon a été construit de façon à minimiser l'impact de cette diminution sur la précision de l'échantillon. Une attention particulière sera portée en 2004 à l'estimation des différents agrégats et un bilan sera présenté lors de la prochaine réunion de la formation Agriculture.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

Documents préparatoires

- Les grandes lignes du programme à moyen terme 2004-2008 du système productif
- Projet d'avis général sur le moyen terme 2004-2008
- Amendements aux avis des formations
- Fiche descriptive de l'Enquête 2004 sur les flux routiers de marchandises franchissant les barrières alpine et pyrénéenne - enquête « Transit »
- Fiche descriptive de l'Enquête sur l'évolution des dépenses de recherche et développement dans les entreprises et les centres techniques

Document distribué en séance

- Projets d'avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

AVIS D'OPPORTUNITÉ

- Enquête 2004 sur les flux routiers de marchandises franchissant les barrières alpine et pyrénéenne - enquête « Transit »
- Enquête sur l'évolution des dépenses de recherche et développement dans les entreprises et les centres techniques

Paris, le 26 novembre 2003 - N° 404/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les flux routiers de marchandises franchissant les barrières alpine et pyrénéenne 2004 (enquête « Transit »)

Programme : 2004

Emetteur : Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, Service économique et statistique

Au cours de sa réunion du 21 octobre 2003, l'inter formation « Statistiques d'entreprise » a examiné le projet d'enquête cité en référence.

Les objectifs généraux de cette enquête sont de disposer :

- d'informations homogènes sur les flux de transit de marchandises à travers la France (origine, destination, itinéraire emprunté et notamment points de franchissement des frontières, catégories de marchandises concernées), en renouvellement des opérations menées en 1992-1993 et 1999, quelle que soit la nationalité des véhicules ;
- d'informations permettant d'éclairer les enjeux liés au franchissement des barrières naturelles alpine et pyrénéenne.

Les principaux thèmes abordés sont les caractéristiques techniques des véhicules et nationalité, les caractéristiques des parcours routiers y compris l'itinéraire emprunté pour les véhicules en transit, la nature de la marchandise et tonnage transporté.

La collecte aura lieu en 2004 selon un plan de sondage étalé sur l'année et représentatif des types de saisons, de jours dans la semaine et de période dans la journée, sans doute par les Centres d'études techniques de l'équipement (CETE).

L'enquête sera réalisée auprès d'un échantillon de véhicules routiers comportant deux essieux avec roues jumelées à l'arrière, ou plus de deux essieux, et passant la frontière française aux points de concentration du trafic poids lourds au franchissement des Alpes et des Pyrénées, quelle que soit la nationalité des véhicules. Le taux de sondage sera de l'ordre de 1 %, soit environ 70 000 véhicules.

L'interrogation des conducteurs se ferait par entretien, dont la durée devrait être de l'ordre de cinq à dix minutes.

Les travaux préparatoires de l'opération dans son ensemble (route et rail) ont démarré avec les partenaires susceptibles de participer au financement de l'opération : SES, direction des routes, SETRA, direction des transports terrestres, direction du transport maritime, des ports et du littoral, ADEME, DATAR ainsi que l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (ASFA), RFF et la SNCF. Pour ce qui est de l'enquête relative à la route, une consultation des représentants des transporteurs routiers sera organisée.

Les premiers résultats seront publiés dans les notes de synthèse du SES puis un cédérom de données détaillées sera réalisé.

L'inter formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 24 novembre 2003 - N° 388/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'évolution des dépenses de recherche et développement dans les entreprises et les centres techniques

Programme : 2004

Emetteur : Bureau des études statistiques sur la recherche, direction de l'évaluation et de la prospective, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Au cours de sa réunion du 21 octobre 2003, l'inter-formations « Statistiques d'entreprise » a examiné le projet d'enquête cité en référence.

Cette enquête complète l'enquête sur les moyens consacrés à la R&D dans les entreprises dont les résultats définitifs ne sont connus que 18 mois après la fin de l'année. Elle a pour objectif de calculer, six mois après le début de l'année, de premières estimations pour l'année précédente et une prévision pour l'année en cours.

L'enquête est réalisée à titre expérimental depuis quelques années. Aujourd'hui, la production de données les plus récentes devient primordiale, particulièrement dans le contexte européen du suivi de l'objectif 3%. En effet, la commission européenne lance un projet visant à ce que les dépenses de recherche et développement de l'ensemble des pays européens atteignent 3% du PIB. Les pays participent sur la base du volontariat à cette opération dans le cadre de la « méthode ouverte de coordination ». Pour suivre les effets des politiques nationales, la Commission européenne envisage de mettre en place des indicateurs parmi lesquels un suivi conjoncturel des dépenses de R&D et des intentions des entreprises sur des thèmes relatifs à l'innovation. L'enquête française pourrait répondre à ce besoin.

Six grands thèmes sont plus systématiquement investigués :

- La dépense de recherche (dépense intérieure et dépense extérieure)
- Le financement de la dépense de recherche (financement interne et externe)
- Les moyens humains consacrés à la R&D (effectifs et masse salariale)
- Les modifications de structure ayant affecté ou étant susceptibles d'affecter l'activité de R&D
- Les performances de l'entreprise (rentabilité, chiffre d'affaires)
- L'environnement de la R&D (partenariats entre les entreprises et la recherche publique...)

Pour chacun des trois premiers thèmes, il est demandé aux entreprises une estimation des montants investis pour l'année qui vient de se terminer et un pourcentage d'évolution pour l'année en cours.

L'enquête porte sur les entreprises exécutant des travaux de R&D en France. L'échantillon est d'environ 750 unités. Le tirage de l'échantillon s'effectue en 4 strates selon le montant de dépense intérieure réalisée la dernière année disponible. Les 300 premières entreprises de R&D sont interrogées exhaustivement, les autres entreprises sont interrogées par sondage.

L'enquête est réalisée par questionnaire postal avec suivi téléphonique. Le temps de réponse au questionnaire n'excède pas deux heures. La collecte se déroule entre mars et juin.

Les éléments de méthodologie relatifs à cette enquête seront examinés dans le cadre du comité de suivi annuel des enquêtes sur la R&D dans les entreprises, qui réunit des représentants des entreprises interlocutrices et des utilisateurs de nos données.

Les résultats de l'enquête seront publiés dans une « note recherche » envoyée en particulier aux entreprises répondantes. Ils sont utilisés dans toutes les publications annuelles du bureau qui donnent une estimation de l'année passée et une prévision de l'année en cours.

L'inter-formations émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.